

## Quand et comment faire votre demande ?

↳ La revalidation d'un titre de formation professionnelle maritime s'effectue à n'importe quel moment de la validité de votre titre. Il est toutefois conseillé de déposer votre demande dans la période des 6 mois précédant l'expiration de celui-ci.

Vous devez transmettre le cerfa de revalidation d'un titre (cerfa n°14949-03) complété, avec des pièces complémentaires :

- attestation de formation à l'ECDIS pour les titres pont, à défaut le brevet portera une restriction ;
- attestation de formation de base haute-tension pour les brevets d'officier chef de quart machine, second mécanicien et chef mécanicien pour exercer sur navires de puissance propulsive  $\geq 750$  kW, à défaut le brevet portera une restriction ;
- attestation de navigation pour les marins exerçant sous pavillon étranger, non affiliés ENIM.

## Les centres de formations agréés par la France :

Pour connaître les sessions programmées par les centres de formation agréés par la France, vous pouvez consulter le site PROMETE :

<https://promete.din.developpement-durable.gouv.fr/promete/>

⇒ Choisir la recherche avancée qui offre une liste de l'ensemble des formations.

## Vérifier votre situation et obtenir vos certificats et brevets :

**Votre espace sur le portail du marin devient votre outil indispensable pour la gestion de votre carrière :**

- obtention de vos titres de formation professionnelle et des attestations de formation (suite à la dématérialisation des titres, fin mai 2020, les titres ne sont plus édités par l'imprimerie nationale)
- consultation de vos lignes de service en mer ; avec la mise en œuvre de la DSN, vos lignes de services changent : une partie de vos congés est intégrée à vos lignes intitulées « navigation ». Désormais, le calcul des services en mer pour la délivrance et la revalidation des certificats et brevets est forfaitaire :
  - 73 % des temps déclarés pour le secteur du commerce et de la plaisance professionnelle
  - 69 % des temps déclarés pour le secteur de la pêche professionnelle et des cultures marines
- consultation de la validité de votre aptitude médicale
- accès aux formulaires Cerfa de demande de délivrance et de revalidation des titres

Après enregistrement, vous serez également alerté sur le portail et par message électronique de l'arrivée à échéance :

- de vos prochains titres et dérogations
- de votre aptitude médicale.

<https://portail-du-marin.din.developpement-durable.gouv.fr>

**Consulter le site de la DIRM NAMO, rubrique formation maritime et gens de mer, pour de plus amples informations :**

<http://www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr/>

## Les contacts :

### DIRM NAMO :

[dgm.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr](mailto:dgm.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr)

[dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr](mailto:dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr)

### DDTM-DML :

[ddtm-dml@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:ddtm-dml@ille-et-vilaine.gouv.fr)

[ddtm-dml@cotes-darmor.gouv.fr](mailto:ddtm-dml@cotes-darmor.gouv.fr)

[ddtm-dml@finistere.gouv.fr](mailto:ddtm-dml@finistere.gouv.fr)

[ddtm-dml@morbihan.gouv.fr](mailto:ddtm-dml@morbihan.gouv.fr)

[ddtm-dml@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:ddtm-dml@loire-atlantique.gouv.fr)

[dtm-dml@vendee.gouv.fr](mailto:dtm-dml@vendee.gouv.fr)

# Revalidation des titres professionnels maritimes permettant d'exercer sur navires de commerce ou de plaisance professionnelle

Vous détenez un brevet avec une validation quinquennale ?



↳ Vous devez **justifier du maintien des compétences** pour obtenir la revalidation de votre titre, des **règles simples sont à respecter** :

- 1 – justifier d'un service en mer correspondant au brevet
- 2 – justifier, dans certains cas, de certificats complémentaires
- 3 – justifier d'une aptitude médicale valide

## 1 - La navigation :

↳ Vous devez pendant la validité de votre titre avoir navigué 12 mois dans la fonction du brevet ou dans la fonction strictement inférieure.

Brevets à revalider	Fonctions du brevet	Fonction strictement inférieure	Caractéristiques navires	
			Armés commerce/plaisance	Armés pêche
<b>Pont :</b>				
Capitaine 200 Capitaine 200 yacht Capitaine 200 voile	Capitaine	Second capitaine	Tous navires* (sur cultures marines, la navigation est retenue à 50%)	
Brevet de chef de quart 500 Brevet de chef de quart 500 yacht	Officier pont	/	Tous navires* sauf cultures marines	
Capitaine 500 Capitaine 500 yacht	Capitaine	Second capitaine	Tous navires* sauf cultures marines	
Officier chef de quart passerelle pour exercer sur navires de jauge brute $\geq 500$	Officier pont	/	Navires* jauge brute $\geq 500$	Tous navires* de longueur $\geq 24$ mètres
Second capitaine pour exercer sur navires de jauge brute $\geq 500$	Second capitaine	Officier pont	Navires* de jauge brute $< 500$ si puissance propulsive $\geq 750$ kW	
Capitaine pour exercer sur navires de jauge brute $\geq 500$	Capitaine	Second capitaine	Navires* de jauge brute $< 500$ si éloignement $\geq 200$ milles	
<b>Machine :</b>				
Officier chef de quart machine pour exercer sur navires de puissance propulsive $\geq 750$ kW	Officier machine	/	Navires* de puissance propulsive $\geq 750$ kW	
Second mécanicien pour exercer sur navires de puissance propulsive $\geq 750$ kW	Second mécanicien	Officier machine		
Chef mécanicien pour exercer sur navires de puissance propulsive $\geq 750$ kW	Chef mécanicien	Second mécanicien		

\* navires autorisés par les prérogatives figurant sur les brevets détenus, référence annexe II du décret 2015-723

☞ Vous n'avez pas cumulé un service en mer de 12 mois pendant la validité du brevet ?  
Si vous justifiez de 3 mois de navigation, dans les fonctions décrites ci-dessus, sur la période de 6 mois précédant la demande de revalidation du titre, la navigation est également acceptée.

☞ Vous n'avez pas assez navigué ou vous avez navigué dans une fonction ne permettant pas la revalidation ?  
Une autre solution s'offre à vous, le test de revalidation. Si vous estimez avoir besoin d'une remise à niveau le test peut-être précédé d'un stage.

Brevets à revalider	Durée du test	Durée du stage suivi du test	Obligation BRM-ERM
<b>Pont :</b>			
Capitaine 200 (y compris yacht et voile) Brevet de chef de quart 500 (y compris yacht) Capitaine 500 (y compris yacht)	4 h	19 h	
BOCQP, second capitaine et capitaine pour exercer sur navires de jauge brute ≥ 500	5 h 30	32 h	X
<b>Machine :</b>			
Officier chef de quart machine	5 h	32 h	X
Second mécanicien pour exercer sur navires de puissance propulsive ≥ 750 kW			
Chef mécanicien pour exercer sur navires de puissance propulsive ≥ 750 kW			

## 2 - Les certificats à détenir :

Brevets à revalider	Certificats à détenir - <u>en cours de validité</u> - pour la revalidation
<b>Pont :</b>	
Capitaine 200 Capitaine 200 yacht Capitaine 200 voile	☞ CFBS ☞ CGO ou CRO - possible restriction du brevet ☞ Enseignement médical I, II ou III - possible restriction du brevet
Brevet de chef de quart 500 Brevet de chef de quart 500 yacht	☞ CFBS, CQALI, CAEERS ☞ CGO ou CRO - possible restriction du brevet
Capitaine 500 Capitaine 500 yacht	☞ CFBS, CQALI, CAEERS ☞ CGO ou CRO - possible restriction du brevet ☞ Enseignement médical I, II ou III - possible restriction du brevet
Officier chef de quart passerelle pour exercer sur navires de jauge brute ≥ 500	☞ CFBS, CQALI, CAEERS ☞ CGO
Second capitaine et capitaine pour exercer sur navires de jauge brute ≥ 500	☞ CFBS, CQALI, CAEERS ☞ CGO ou CRO - possible restriction du brevet ☞ Enseignement médical II ou III - possible restriction du brevet
<b>Machine :</b>	
Officier chef de quart machine	☞ CFBS, CQALI, CAEERS
Second mécanicien pour exercer sur navires de puissance propulsive ≥ 750 kW	
Chef mécanicien pour exercer sur navires de puissance propulsive ≥ 750 kW	

### Revalidation des certificats complémentaires :

#### Formations médicales

Tout capitaine est responsable des soins médicaux à bord et, à ce titre, doit détenir le certificat d'enseignement médical, en fonction de l'éloignement des côtes et de la jauge du navire. Il peut, sans que cela le dispense d'être titulaire du certificat valide, déléguer la pratique des soins, la maintenance et l'usage de la dotation médicale à un ou plusieurs membres de l'équipage. Dans ce cas, la personne désignée doit détenir le certificat d'enseignement médical approprié valide.

La revalidation du certificat s'effectue par l'obligation du suivi d'un stage dans un centre agréé :

Certificats à revalider	Caractéristiques navires et éloignement aux côtes	Durée du stage de recyclage	UV suivies
EM I	Jauge brute < 200 et éloignement < 20 milles	7 h	UV-PSC 1 / UV-HPR
EM II	200 < Jauge brute < 500 et éloignement < 200 milles ou Jauge brute < 200 et, 20 milles < éloignement < 200 milles	16 h	UV-PSEM / UV-SE / UV-AMMCT 2
EM III	Jauge brute > 500 ou éloignement > 200 milles	36 h	UV-PSEM / UV-ME / UV-SI / UV-AMMCT 3

#### Formation radiocommunications

Les CRO et CGO sont soumis aux mêmes règles que les brevets, ils peuvent être revalidés par navigation, par test ou par stage suivi d'un test.

Pour que la navigation soit retenue, le titulaire doit justifier de fonctions d'opérateur radio. Lorsque les fonctions enregistrées diffèrent des fonctions d'officier chef de quart passerelle, second capitaine ou capitaine, les marins doivent transmettre une attestation de leur capitaine ou armateur justifiant de fonctions d'opérateur.

Les marins qui exercent sur des navires dont le certificat de sécurité radioélectrique mentionne uniquement la zone A1, ne pourront pas obtenir la revalidation de leur CGO par le biais de la navigation, mais devront suivre un test de revalidation. A défaut un CRO pourra leur être délivré.

Si vous avez besoin d'un test de revalidation :

Certificats à revalider	Zones SMDSM	Durée du test	Durée du stage suivi du test
CRO	A1	1 h	5 h
CGO	Toutes zones	1 h	7 h

#### Certificats CFBS, CQALI et CAEERS

Au commerce et à la plaisance professionnelle, les gens de mer exerçant les fonctions citées ci-après doivent détenir les certificats correspondant en cours de validité :

Gens de mer chargés de tâches spécifiques liés à la sécurité et à la prévention de la pollution	CFBS - Certificat de formation de base à la sécurité
Gens de mer chargés de l'exploitation des embarcations et radeaux de sauvetage	CAEERS - Certificat d'aptitude à l'exploitation des embarcations et radeaux de sauvetage
Gens de mer désignés pour diriger les opérations de lutte contre l'incendie	CQALI - Certificat de qualification avancée à la lutte contre l'incendie

La revalidation du certificat d'effectue par l'obligation du suivi d'un stage dans un centre agréé par la France

Certificats à revalider	Durée du stage de recyclage
CFBS (UV TIS /UV BLI)	Entre 16 et 22 heures (selon présence formation à bord)
CQALI	Entre 8 et 12 heures (selon présence formation à bord)
CAEERS	Entre 8 et 16 heures (selon présence formation à bord et TIS valide)

## 3 - L'aptitude médicale valide :

La délivrance des titres est gratuite, cependant elle reste conditionnée à une aptitude médicale valide.